



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 22425

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le risque de préjudice encouru par les abonnés au téléphone qui ne figurent pas toujours sur l'annuaire universel en cours de constitution. Dans la mesure où le fait de pouvoir être joint au téléphone constitue un élément décisif d'intégration sociale et économique, le retard constaté en la matière est susceptible de représenter un risque d'exclusion dans une société dite de l'information et de la communication. Il lui demande à cet effet de bien vouloir lui préciser les délais ainsi que les conditions dans lesquelles l'annuaire universel sera mis à disposition des usagers.

## Texte de la réponse

L'article L. 35-4 du code des postes et télécommunications prévoit qu'un organisme indépendant des opérateurs établit et gère la liste des abonnés aux réseaux fixes et mobiles nécessaires à l'élaboration de l'annuaire universel. France-Télécom a l'obligation d'éditer un annuaire universel sous forme imprimée et électronique. L'annuaire universel rassemble donc tous les abonnés au téléphone à l'exception de ceux qui demandent à ne pas figurer dans un annuaire (liste rouge). Un décret en Conseil d'Etat doit préciser la procédure de désignation et les missions de cet organisme. Un premier projet de décret a fait l'objet de nombreuses observations de la part de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications, de l'Autorité de régulation des télécommunications et du Conseil d'Etat. Compte tenu de ces remarques, les services du secrétariat d'Etat à l'industrie ont été chargés de réexaminer l'ensemble de ce dossier. Dans le cadre de ce réexamen, les services du secrétariat d'Etat à l'industrie procèdent à une consultation des principaux opérateurs de télécommunications qui devrait être achevée prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22425

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 1998, page 6656

**Réponse publiée le :** 15 février 1999, page 948